

Avis public



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 5 avril 2022, le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), le Règlement sur les permis et certificats (1527) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2022) (RCA 159) » (RCA XX).

Ce projet de règlement a pour principal objet;

- d'assurer la concordance avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r. 1).

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation **le mardi 3 mai 2022, à 17h30** à la salle du conseil, située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le présent projet est disponible pour consultation au bureau de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en mentionnant le dossier numéro 1226238002 :

- 7171, rue Bombardier, 2^e étage (Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30)
- Téléphone : 514-493-8086
- Courriel à amenagement.urbain@montreal.ca

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 avril 2022

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement

